

**Service Public du chauffage urbain des Hauts de  
Garonne**

**Rapport d'activité 2010**

## **Sommaire**

Faits marquants

Repères

Description du service

Synthèse de l'activité

Analyse financière du service

Analyse économique et financière du délégant

Contrôles effectués

Avis du délégant

## Edito

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la France d'ici à l'horizon 2020, s'est engagée à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de sa consommation d'énergie finale. La chaleur représentant la moitié de l'énergie consommée en France, le recours aux réseaux de chaleur permettant l'exploitation d'énergies difficiles d'accès ou d'exploitation s'avère essentiel pour l'atteinte de ces objectifs. Cet engagement national conforte la décision prise par le conseil de communauté en décembre 2007 visant à adopter un schéma de modernisation du service du chauffage urbain des Hauts de Garonne.

Ainsi, comptant parmi les quatre cent cinquante réseaux de chaleur français, le réseau de chaleur des Hauts de Garonne présent sur le territoire de trois communes rend possible l'exploitation de la chaleur en provenance de l'incinération des déchets, et contribue à relever le défi énergétique dans lequel la France s'est engagée.

La volonté communautaire de renouveau s'est concrétisée dans les engagements pris par le délégataire Rive Droite Environnement dans le contrat de délégation de service public. Ainsi, en 2009 la totalité du réseau a fait l'objet d'une opération de sécurisation et le passage en basse pression s'est parfaitement déroulé. Les prochaines étapes restant à réaliser sont la construction d'une chaufferie d'appoint bois / gaz sur la commune de Lormont et la substitution à terme de la biomasse aux déchets en tant que combustible de base.

De plus, l'amélioration thermique des bâtiments (résidences de bailleurs sociaux, locaux des collectivités territoriales ...) engagée en parallèle, libère des capacités de chauffage qui permettent le raccordement de nouveaux abonnés, limitant ainsi le recours aux énergies fossiles.

La communauté urbaine de Bordeaux participe à l'effort d'utilisation d'énergies de récupération et développe dans le cadre de sa démarche engagée en faveur du développement durable des projets ambitieux pour une meilleure maîtrise de la demande énergétique sur notre territoire.

## Faits marquants

- Le bon fonctionnement du réseau en basse pression sur la totalité de l'année 2010 et notamment lors des épisodes de grand froid.
- Une année plus froide qu'à l'accoutumée qui a entraîné une quantité d'énergie facturée supérieure de 12,04% à l'année 2009.
- L'amélioration de la part d'énergie en provenance de l'usine d'incinération des déchets ayant fourni en 2010 73,6% de la chaleur alimentant le réseau.
- Deux nouveaux raccordements au réseau de chaleur :
  - Le pôle culturel de Cenon composé de deux salles de spectacle pouvant accueillir plus de 2000 spectateurs, d'une surface totale de 6 700 m<sup>2</sup> et, les vestiaires sportifs de Cenon Palmer.
  - La résidence Edouard Herriot appartenant au bailleur social Aquitanis, située sur la commune de Lormont et regroupant 34 logements.
- L'organisation à l'automne par le délégataire Rive Droite Environnement d'une journée portes ouvertes du complexe thermique des Hauts de Garonne ayant attiré de nombreux visiteurs.

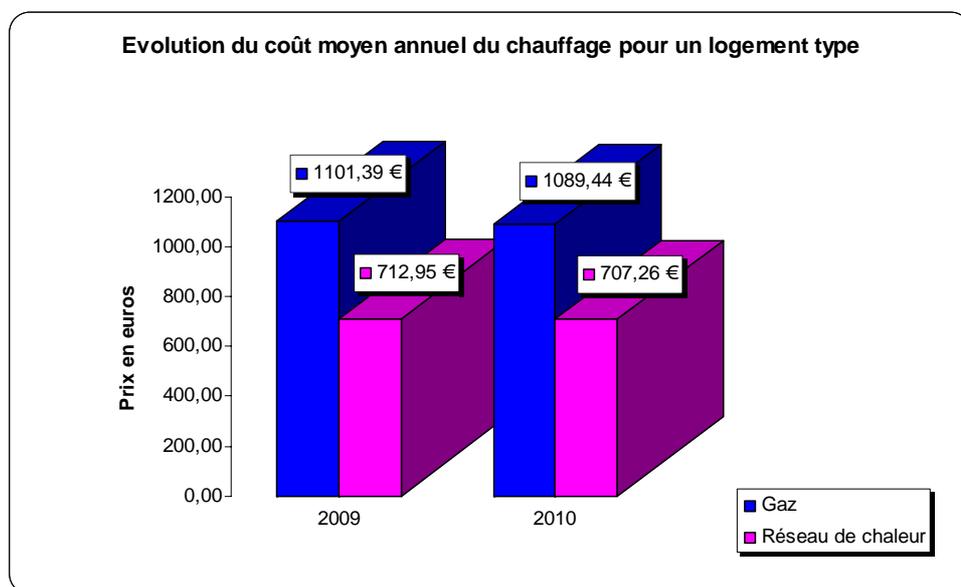
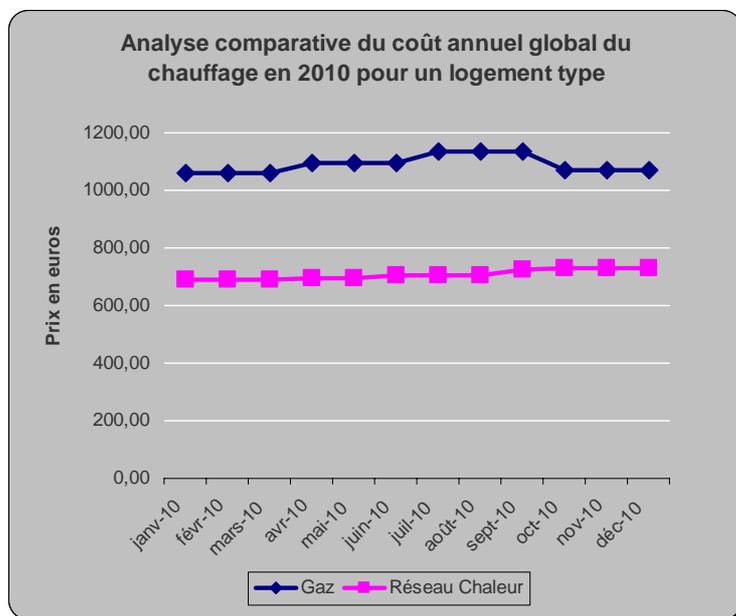
## Repères

### Coût annuel pour un logement type

Afin de mieux appréhender l'avantage financier des abonnés au réseau de chaleur des Hauts de Garonne, une analyse comparative est effectuée mensuellement entre le recours au réseau de chaleur et celui à une solution gaz individuel.

Cette analyse se base sur la consommation d'une famille résidant dans un logement type de 70 m<sup>2</sup> datant des années 80 et n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation thermique.

De façon constante, nous observons que le recours au réseau de chaleur est une solution qui coûte 35% moins cher que la solution gaz individuel, dont les tarifs sont influencés par les cours du pétrole.



## Description du service

### Rappel historique

Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, construit à l'occasion de la création des zones à urbaniser en priorité (ZUP) sur les communes de Cenon, Floirac et Lormont dans les années 70, est un élément du modèle urbanistique qui prévalait à cette période. En 1985, il a été raccordé à l'usine d'incinération des déchets construite sur le site de la chaufferie principale, rue Jean Cocteau à Cenon, et en récupère la chaleur qui lui sert d'énergie de base.

### Un service délégué

Le service public du chauffage urbain, service public industriel et commercial, a été confié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une durée de douze ans, à la société Rive Droite Environnement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public commun à l'exploitation de l'usine d'incinération, qui a subdélégué l'exploitation du réseau à la société dédiée Rive Droite Energie, lesquelles ont pour actionnaires les sociétés Véolia Propreté et Dalkia France.

Ce service comprend la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire jusqu'aux sous-stations des abonnés situées en pied d'immeubles. Seul le réseau primaire, la partie du réseau qui transporte la chaleur de la chaufferie jusqu'aux postes de livraison des bâtiments, est donc entretenu et exploité par le subdéléguataire Rive Droite Energie.

### Les équipements de production et de distribution

#### ➤ Les équipements de production

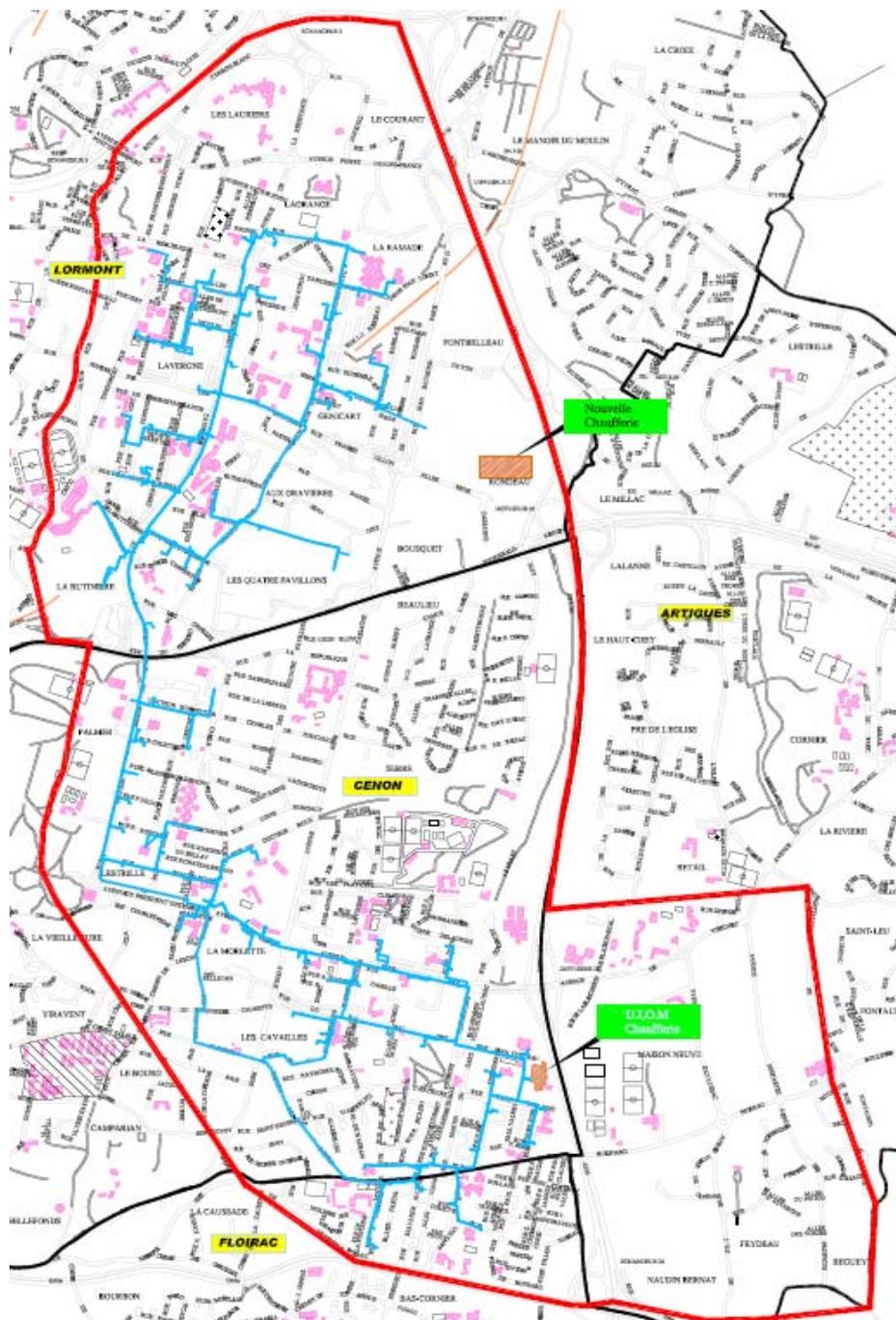
La chaleur alimentant le réseau de chaleur provient de plusieurs équipements qui sont les suivants :

Equipements de production	Quantité	Puissance
Echangeurs usine d'incinération	2	12,5 MW Thermique
Turbine à gaz (cogénération)	1	8,1 MW Thermique 5 MW Electrique
Chaudières principales (Cenon)	2	19,2 MW Thermique
Chaudières de secours (Lormont)	2	9,99 MW Thermique
Chaudières de secours mobiles	5	1,65 MW Thermique
TOTAL		99,73 MW Thermique 5 MW Electrique

➤ Les équipements de distribution

Le service du chauffage urbain est assuré par un réseau enterré fonctionnant en basse température, garantissant ainsi sa fiabilisation, dont le périmètre s'étend sur le territoire de trois communes : Cenon, Lormont et Floirac.

D'une longueur de 21 kilomètres comportant deux tubes, le réseau dessert 97 sous-stations dont 67 fournissent également aux abonnés de l'eau chaude sanitaire.



## Synthèse de l'activité

L'année 2010 a été marquée par un fonctionnement du réseau de chaleur en basse température sur l'année complète.

La zone desservie est très concernée par le programme ANRU qui comporte des démolitions importantes alors que les opérations de constructions compensatoires ne se réalisent pas toutes sur la même zone et avec des demandes thermiques moindres.

Depuis 2007, avant le Grand Projet de Ville, les opérations de démolition ont été les suivantes :

- Lormont : résidences Les Cimes et Génicart 1(en partie), maternelle S. Lacorre.
- Cenon : résidences Grand Pavois et André Gide.

Les nouveaux raccordés depuis sont :

- Lormont : les jardins de la Ramée, le pôle culturel Bois Fleuri, la résidence Néouvielle et la Ramade,
- Cenon : la résidence Colette, le Pôle Culturel Palmer et la résidence Herriot.

L'évolution des Unités de Répartition Forfaitaires suivante illustre le potentiel clientèle du réseau :

**Evolution du nombre d'unités de répartition forfaitaires (URF)**

	<b>Avant le GPV</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Nombre URF</b>	100 000	95 086	93 490	96 301
<b>Evolution N-1</b>			-1,68%	3,01%

Le service a été assuré en basse température (inférieure à 110°C) toute l'année et en particulier lors des épisodes de froid rigoureux. Le délégataire a choisi de ne pas démarrer la cogénération en continu mais de la déclarer en « dispatchable ». Elle n'a démarré que sur demande d'Edf lors des périodes de pointe de demande d'électricité.

La production thermique en provenance de la cogénération a été remplacée principalement par une meilleure valorisation de la chaleur en provenance de l'usine d'incinération des ordures ménagères. Pendant les épisodes les plus froids avec une température de l'ordre de -5°C, la puissance maximale appelée a été de 55 MW.

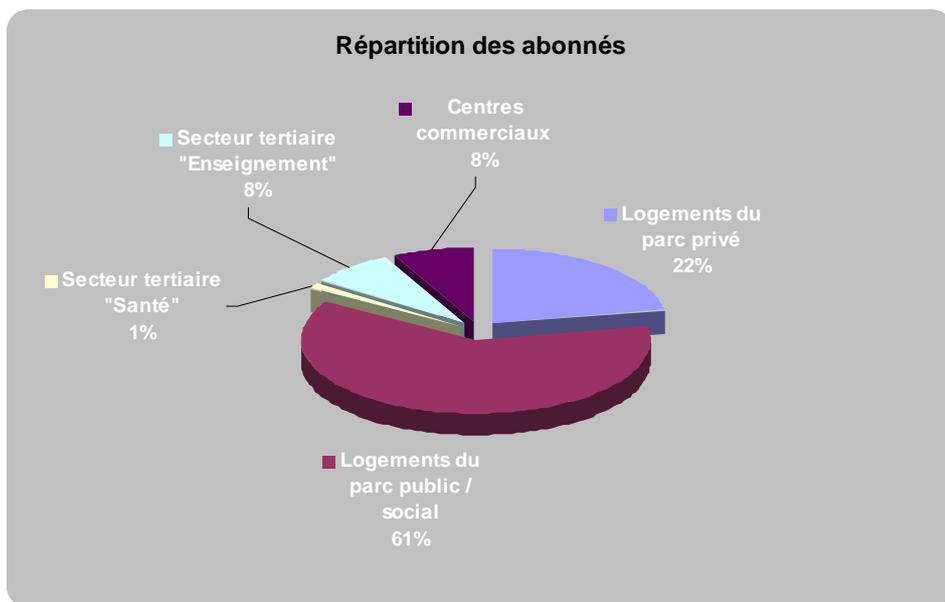
La chaleur injectée dans le réseau a été de 161 451 MWH. La chaleur de récupération en provenance de l'usine d'incinération, utilisée en priorité conformément aux dispositions du contrat de délégation, a représenté une part de 73,6%, soit 1,1 point de plus qu'en 2009.

## Répartition de la production de chaleur

Equipement de production	Production en MW	Part
Usine d'incinération	118 824	<b>73,60%</b>
Turbine à gaz	122	0,08%
Chaufferie principale de Cenon	42 197	26,14%
Chaufferie provisoire de Lormont	308	0,19%
<b>TOTAL</b>	<b>161 451</b>	<b>100,00%</b>

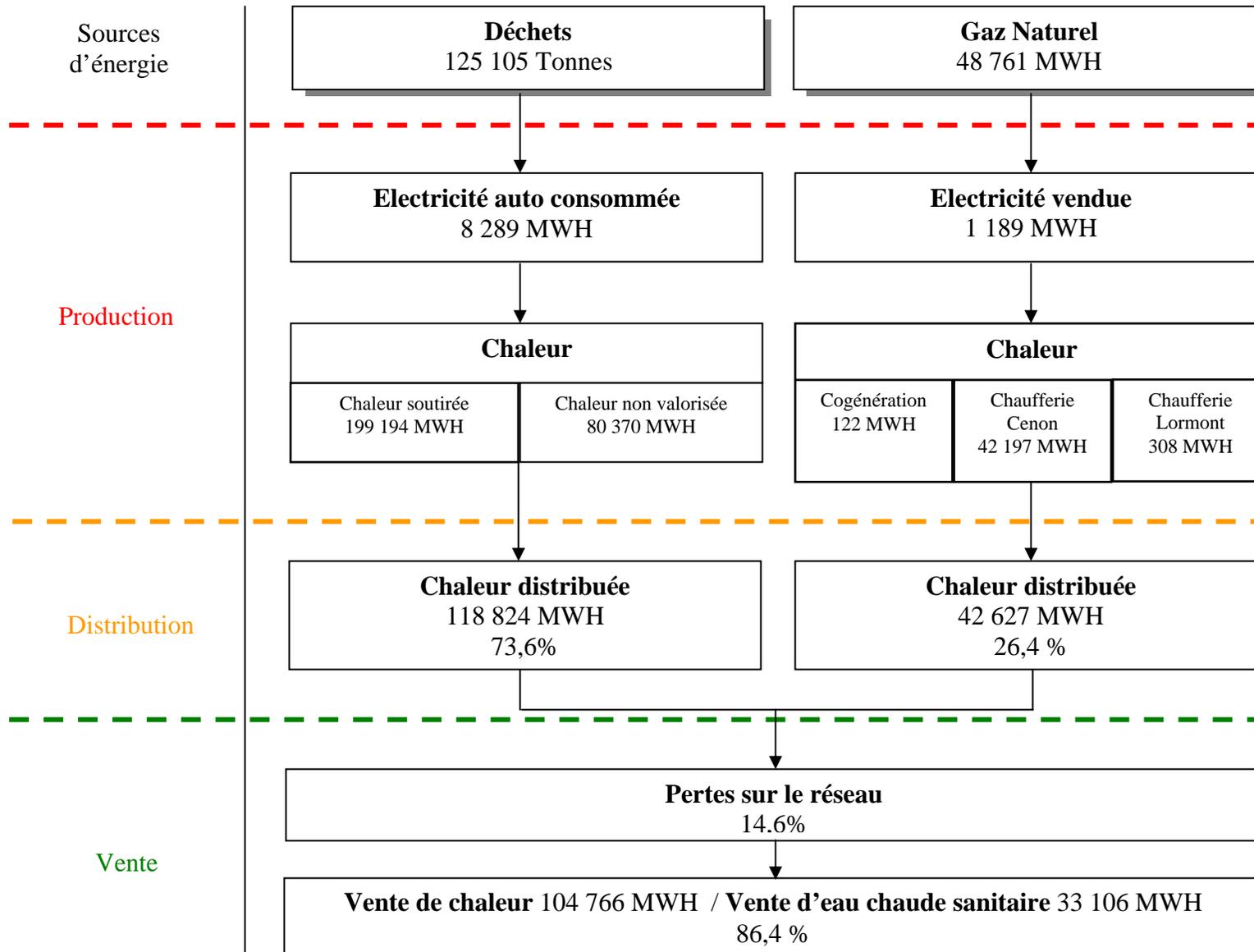
Le réseau de chauffage urbain dessert 9000 logements de même que des équipements municipaux, des établissements scolaires, une clinique et deux centres commerciaux soit un total de 12 000 équivalent logements correspondant aux besoins d'une agglomération d'environ 25.000 habitants.

La répartition des abonnés est la suivante :



La chaleur annuelle vendue à ces abonnés a été de 104 766 MWH, soit 15 963 MWH de plus qu'en 2009, en raison de la plus forte rigueur climatique.

# Bilan technique 2010 du réseau de chaleur



## Analyse financière du service

### I. Les dépenses du service public du chauffage urbain

#### Les dépenses d'investissement

- Les dépenses réelles s'élèvent à **4 890 111,90 €** ainsi réparties

<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	
Acquisitions	1 435,52
Raccordements	115 081,42
Déviation réseaux tram	30 169,38
Constructions	18 041,21
Frais d'études chaufferie bois / gaz	38 207,76
Report déficit 2009	1 600 905,41
Emprunts	3 086 271,20
<b>TOTAL</b>	<b>4 890 111,90</b>

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **812 510,37 €**

#### Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles s'élèvent à **179 660,80 €** qui se répartissent ainsi :

<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	
Frais de personnel	51 239,03
Charges exceptionnelles	10 784,33
Frais divers	112 737,44
Taxe foncière	4 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>179 660,80</b>

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **199 687,49 €**

## II. Les recettes du service public du chauffage urbain

### Les recettes d'investissement

- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **5 100 076,77 €** ainsi réparties :

Recettes réelles d'investissement	
Subventions	848 490,73
Emprunts	2 884 016,84
Divers	118,58
Affectation résultat budget fonctionnement 2009	1 367 450,62
<b>TOTAL</b>	<b>5 100 076,77</b>

- Les recettes d'ordre s'élèvent à **368 896,07 €**

### Les recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 336 318,34 €** qui se répartissent ainsi :

Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes en provenance de la DSP	1 237 580,63
Reports exercice 2009	98 737,71
<b>TOTAL</b>	<b>1 336 318,34</b>

- Les recettes d'ordre s'élèvent à **436 640,99 €**

## III. Synthèse de l'analyse

A l'issue de l'exercice 2010, les résultats du budget annexe « Chauffage urbain des hauts de Garonne » sont les suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	1 799 959,33	199 687,49	1 600 271,84
<b>Investissement</b>	5 468 972,84	5 702 622,27	-233 649,43

Le fonctionnement est essentiellement alimenté par la redevance versée par le délégataire pour un montant de 1 232 680 € l'excédent a vocation à être reversé en recette d'investissement de l'exercice suivant.

Le déficit d'investissement a été réduit au cours de l'exercice grâce à l'encaissement de participations et de subventions accordées pour des travaux des années antérieures et à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours de l'année.

# Analyse économique et financière du délégant

## I. PREAMBULE

### A. RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT

La Communauté urbaine a décidé par délibération en date du 28 novembre 2008 de désigner le groupement Soval Dalkia délégataire de service public. Ce contrat a une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

L'objet de la délégation porte sur l'exploitation simultanée, d'une part, d'un service d'incinération des déchets, et d'autre part, d'un chauffage urbain.

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. En effet, l'usine d'incinération et le réseau de chauffage existant constituent l'affermage, en revanche, la réalisation de travaux sur le réseau, et sous stations et l'usine (GTA et autres) devient concessive (passage en basse pression, raccordement nouveaux abonnés). Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, les travaux de modification et de 1<sup>er</sup> établissement sur l'usine d'incinération mais les autres travaux (chaufferie biomasse par exemple) sont du ressort de la CUB.

La CUB est engagée à apporter au moins 90 000 tonnes de déchets par an à l'usine d'incinération (sur toute la durée du contrat). Les apporteurs principaux sont la CUB, le SIVOM Rive Droite, VEOLIA Propreté, LYONNAISE DES EAUX.

Deux avenants au contrat ont été passés durant l'année 2009.

- L'avenant N°1 signé le 15 juin 2009 et notifié le 23 juin 2009 a porté sur :
  - La création de la société ad hoc (Rive Droite Environnement) dédiée à la délégation comme prévu au contrat avant le 30 juin 2009 se substituant dans l'intégralité des droits et obligations du délégataire (groupement Soval Dalkia). La société a bien été immatriculée le 28 janvier 2009.
  - La subdélégation (Rive Droite Energie) d'une partie du service public concernant la gestion du service de production d'électricité de la turbine à gaz, de la production de chaleur des chaufferies et l'ensemble de la distribution de chaleur.
  - La levée par la Communauté urbaine de l'option « efficacité énergétique de l'incinération des déchets ». Sa mise en œuvre permet un ratio « efficacité énergétique » supérieure à 0,60 (cf. article 61 du contrat). Cette option comprend le remplacement du groupe turbo alternateur existant par un groupe turbo alternateur à contrepression.
  - La levée de l'option « rénovation de la cogénération » consiste en la modernisation des installations de cogénération existantes avec ajout d'une turbine à vapeur et le renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Ces deux levées d'option ont donné lieu à un nouveau plan d'affaires annexé au contrat en lieu et place du précédent.

- L'avenant N°2, approuvé le 22 décembre 2009, est venu préciser les conditions de réduction des Unités de Répartition Forfaitaires (U.R.F) d'un abonné en fonction de travaux d'amélioration de son bâtiment. Cet avenant a pris en compte la disparition et de la révision de certains indices et leur remplacement.

## B. PARTICULARITES DU CONTRAT

Du fait que l'avenant n°1 ait prévu une subdélégation, la lecture du compte de résultat global présente les particularités suivantes :

- Le délégataire (l'usine d'incinération) qui a pris à sa charge tous les contrats (eau, électricité, personnel, téléphone, ...)
- Le subdélégataire (le réseau) à qui le délégataire refacture les charges qui lui incombent.
- Dans le compte de résultat de l'usine d'incinération la recette de vente de chaleur pour 1,8 M€ représente une charge pour le subdélégataire (réseau) qui achète cette énergie au délégataire.

En 2010, le contrat de délégation n'a pas fait l'objet d'avenant.

Néanmoins, le contrat initial (annexe 5, page 37) prévoyait que le délégataire installe et mette en service avant le 31 décembre 2010 un nouveau groupe turbo alternateur (GTA) ayant une puissance installée au moins égale à 4MW et une puissance garantie au moins égale à 3,62 MW au point de fonctionnement nominal des chaudières. Pour diverses raisons techniques, cet engagement n'a pas été tenu. Un avenant N°3 sur ce sujet a été acté en janvier 2011.

## C. LE PATRIMOINE IMMOBILIER

S'agissant d'un affermage pour ce qui concerne l'usine et l'existant du réseau, le délégataire a choisi de ne pas faire figurer au bilan de son activité l'intégralité des biens immobilisés ; ainsi seuls les biens concessifs apparaissent dans la liasse fiscale.

Le chauffage urbain (RIVE DROITE ENERGIE) compte 10,4 M€ d'investissements nets (dont 10,6 investis en 2009).

L'usine d'incinération (RIVE DROITE ENVIRONNEMENT) inscrit à son actif 3,4 M€ d'investissements nets à fin 2010, suite à des acquisitions brutes réalisées en 2010, à hauteur de 3,3 M€ (dont 3,2 M€ pour l'acquisition du nouveau groupe turbo alternateur).

Le délégataire gère les investissements qu'il finance lui-même et les fait figurer à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations du domaine concédé. Ces immobilisations seront remises à la CUB à titre gratuit et en état de fonctionnement à l'échéance du contrat. Seules les immobilisations dites « renouvelables » devraient faire l'objet d'un amortissement industriel. Toutefois, le délégataire a préféré ne pas constater d'amortissement qui viendrait minorer l'actif mais pratiquer une provision pour garantie contractuelle qui sera gérée à l'identique des biens du domaine affermé (gérés par la CUB). Ainsi l'impact comptable se trouve au passif du bilan sous l'intitulé « provision pour risque contractuelle ». Un amortissement financier est pratiqué appelé « provision pour reconstitution des capitaux investis » (PRCI) sur la totalité des immobilisations du domaine concédé (renouvelable ou non), il est de 913 k€ en 2010 contre 352 K€ en 2009. La provision pour reconstitution du capital, au passif du bilan, passe ainsi de 352 K€ en 2009 à 1 265 K€ en 2010.

## D. LE PERIMETRE

Il est géographiquement situé sur les communes de Cenon (UVE et chaufferie), Floirac et Lormont (chaufferie de secours).

Le périmètre de la délégation (usine) est constitué de l'ensemble de l'usine d'incinération et ses annexes (bâtiment aéro-réfrigérant, livraison de boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours chaudières,...), le bâtiment traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment administratif, et les abords clôturés. L'unité de vitrification a été démantelée par la CUB en 2010.

Le périmètre de la subdélégation (réseau) comprend la chaufferie principale avec cogénération, le réseau primaire et les sous stations. En aval de l'échangeur de la sous-station (radiateur par exemple) c'est hors délégation de service public.

Pour rappel, en 2009, le délégataire a réalisé d'importants travaux sur le réseau de chaleur (10,4 M€) notamment pour le passage en basse pression et le changement de sous stations.

## E. CONTROLE DE COHERENCE

Le compte rendu financier annuel a été transmis à la Collectivité conformément à l'article 83 du contrat : liasse fiscale, bilan, rapport de gestion et compte d'exploitation analytique, rappel des différents tarifs appliqués, état des impayés, attestation d'assurance en vigueur.

Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions règlementées ont été transmis fin mai 2011.

Le rapprochement entre le compte de résultat et la liasse fiscale a été effectué pour Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie

Par ailleurs, il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale, la liasse fiscale et le compte d'exploitation analytique, documents fournis par le délégataire avec son compte rendu technique et financier.

Des écarts ont été constatés (quantités, total des charges, détails de charges, résultat courant avant impôt, variation sur produits financiers, comptes de GER...), expliqués et / ou corrigés par le délégataire.

Par ailleurs, malgré les efforts effectués par le délégataire dans son compte rendu annuel pour identifier les flux entre les deux sociétés, il n'est pas aisé de retrouver toutes les opérations réciproques. En l'absence d'un tel suivi, nous avons identifié des écarts, des corrections ont été apportées par le délégataire à hauteur de 52 K€ Des écarts expliqués mais non corrigés ont été évalués globalement à 4 K€

## II. LES PRODUITS

### A. LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Les recettes du délégataire résultent d'une part des prestations fournies par l'usine d'incinération consistant en la vente d'ordures ménagères et boues soit environ 48% du chiffre d'affaires réel total et, d'autre part de la vente d'électricité issue de la cogénération ainsi que les produits de la vente de chaleur R1 (part variable ou consommation) et R2 (part fixe ou abonnement). Les recettes du réseau de chaleur représentent 52% du chiffre d'affaires réel total.

Les principaux apporteurs de déchets sont la CUB, le SIVOM (rive droite), Véolia Propreté agence de Bègles et agence de Pompignac, Lyonnaise des Eaux (boues de STEP).

Libellé \ années	Réalisé 2010		Réalisé 2009		Evolution	
	€	%	€	%	en valeur	en %
<b>Incinération</b>	<b>6 988 227</b>	<b>48%</b>	<b>7 000 636</b>	<b>47%</b>	<b>-12 409</b>	<b>-0,2%</b>
Prestation de boues	414 482		417 341		-2 859	-0,7%
Vente Ordures Ménagères CUB	5 154 448		5 127 864		26 584	0,5%
Vente Ordures Ménagères hors CUB	912 144		950 130		-37 986	-4,0%
Vente ferrailles mâchefers	1 318		1 321		-3	-0,2%
Vente électricité						
TGAP	505 836		503 980		1 856	0,4%
<b>Chauffage Urbain</b>	<b>7 608 641</b>	<b>52%</b>	<b>7 945 961</b>	<b>53%</b>	<b>-337 319</b>	<b>-4,2%</b>
R1	2 828 651		2 899 205		-70 554	-2,4%
R2	3 354 217		3 477 172		-122 955	-3,5%
Vente d'électricité (cogénération)	1 156 584		1 566 476		-409 892	-26,2%
Ventes complémentaires DSP	2 618				2 618	
Ventes complémentaires hors DSP	3 024		3 108		-84	-2,7%
Droits de raccordement	263 547				263 547	
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>14 596 868</b>	<b>100%</b>	<b>14 946 597</b>	<b>100%</b>	<b>-349 729</b>	<b>-2,3%</b>
Production stockée	0		0		0	
Reprise sur provisions GER	196		0		196	
Autres reprises	70 000		0		70 000	
Quote part des Subventions pour investissement	0		0		0	
Prise en charge dépenses sur sinistre par assurance	-3 154		3 154		-6 308	-200,0%
Produit sur excédent CO <sup>2</sup>	209 235		125 808		83 428	66,3%
Autres produits	6 283		0		6 283	
...						
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>14 879 428</b>		<b>15 075 558</b>		<b>-196 130</b>	<b>-1,3%</b>

#### ❖ L'usine d'incinération :

Les recettes de 2010 ont été de 6 988 K€ contre 7 001 K€ en 2009 soit un écart négatif très faible de 12 K€. En revanche, les recettes de l'exercice 2010 ont été supérieures au prévisionnel 2010 à hauteur de 157 K€ soit 2,3%. Le bilan cumulé des exercices 2009 et 2010, deux premiers exercices du contrat de DSP, s'avère sensiblement meilleur qu'au plan prévisionnel : + 326 K€ soit +2,4%.

#### **Prestations de boues :**

Il s'agit de l'incinération des boues issues des stations d'épuration de la CUB exploitées par la Lyonnaise des Eaux. Le chiffre d'affaires correspondant à cette prestation est en très légère baisse par rapport à 2009, - 2,9 K€ soit - 0,7%. Sur les 11 000 tonnes de boues prévues seules 7 265 tonnes ont été traitées par Cenon, ainsi, le chiffre d'affaires réalisé est très inférieur au prévisionnel (- 133 K€). Ceci résulte d'un accord commercial ; le fermier du service assainissement Lyonnaise des eaux dispose d'autres débouchés vers des installations de compostage.

#### **Ventes d'ordures ménagères :**

Les apports de tonnages prévus étaient de 90 000 tonnes CUB et 30 000 tonnes hors CUB, en fait l'usine de Cenon a reçu de 116 887 tonnes en 2010 se répartissant à 104 468 tonnes (CUB) et 12 419 tonnes (hors CUB).

Le chiffre d'affaires réalisé sur la vente d'ordures ménagères CUB a donc été de 5 M€ soit identique à 2009 et supérieur de 1 M€ au prévisionnel.

Conformément au contrat de DSP, Rive Droite Environnement a complété les livraisons avec les collectes de l'agence Véolia Propreté Bègles et Propreté Pompignac. Le chiffre d'affaires réalisé sur la vente d'ordures ménagères hors CUB a donc été de 912 K€ en 2010 contre 950 en 2009 et inférieur de 1 M€ au prévisionnel.

Globalement, l'évolution du chiffre d'affaires d'ordures ménagères est stable de 2009 à 2010 et est très faiblement inférieur au prévisionnel.

Le prix moyen de vente des OM facturé à la CUB est inférieur à celui pratiqué aux autres apporteurs : 63,99 € la tonne pour la CUB (49,34 € sur 104 468 tonnes et 17 € d'emprunt pour les 90 000 premières tonnes), 73,45 € pour les autres.

Pour rappel, les OM CUB regroupent les apports de la collecte propre de la CUB mais aussi ceux des communes de la CUB effectuée par le SIVOM Rive Droite.

#### **Ventes de chaleur :**

La vente de chaleur de l'usine au réseau de chauffage urbain pour 1,8 M€ n'apparaît pas dans la présentation globale du compte de résultat puisque celle-ci est neutralisée en consolidation par l'achat (1,8 M€) de cette même chaleur par le réseau à l'usine. Cette prestation est meilleure que la prévision (1,4 M€) soit + 31% grâce notamment au passage en basse pression et au passage de la cogénération en mode « dispatchable » sur l'année complète. Par ailleurs, la vente comptabilisée en 2010 est en progression de 13% (soit 210 K€) par rapport à l'exercice 2009, en raison de conditions climatiques très froides.

#### **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :**

La TGAP applicable aux déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération est payée par le délégataire (4 €/la tonne de déchets réceptionnés) et est remboursée par l'apporteur du déchet. La dépense de 509 K€ se trouve ainsi compensée par le produit pour 506 K€ (la différence correspond à la taxe due sur les rejets atmosphériques). Ce poste n'a pas été budgété dans le plan d'affaires.

Pour information, en janvier 2011, un avenant n°3 a acté l'installation aux frais du délégataire d'un complément d'équipement pour le traitement des oxydes d'azote pour pallier le retard dans la mise en place du groupe turbo alternateur, permettant ainsi à la CUB de bénéficier de taux réduit de TGAP.

#### **En conclusion pour l'incinération :**

**Apparemment, un chiffre d'affaires très légèrement en baisse par rapport à l'exercice 2009 (12 K€), et néanmoins supérieur au prévisionnel 2010.**

**En fait, après retraitement de la recette TGAP (non prévue dans le plan prévisionnel et par ailleurs compensée dans les charges), le chiffre d'affaires de l'usine incinération réalisé en 2010 est inférieur au prévisionnel à hauteur de 349 K€ soit 5,1%. Même tendance pour les deux exercices cumulés, une hausse apparente de 2,4% se traduisant par une baisse de 5%, les recettes de TGAP retraitées.**

#### **❖ Le chauffage urbain :**

Le chiffre d'affaires du subdélégataire a été de 7,6 M€ contre 7,9 M€ en 2009 soit un écart défavorable de 337 K€ (- 4%). Par ailleurs, les recettes de l'exercice 2010 ont été très inférieures au prévisionnel 2010 à hauteur de 3,5 M€ soit 31,5%. Le bilan cumulé des exercices 2009 et 2010 s'avère très en dessous du prévisionnel : - 3,7 M€ soit - 19,4%.

#### **Ventes R1 :**

La vente de R1 (partie variable) fonction de la consommation des usagers a été sur l'année 2010 de 2,8 M€ versus 2,9 M€ en 2009. Cette baisse de 71 K€ soit 2,4% est la combinaison d'un prix moyen en baisse (20,39 €/MWh contre 23,56) et d'un nombre de jour de chauffe plus important. Pour rappel, le prix du MWh est actualisé selon des indices de révision prévus au contrat, notamment concernant le gaz (le prix moyen est supérieur en 2009 en raison de la hausse brutale du cours au premier trimestre de cette même année).

#### **Ventes R2 :**

Le chiffre d'affaires issu de la vente R2 (partie fixe) correspondant à la puissance souscrite est en baisse en 2010 par rapport à 2009 : 3,4 M€ versus 3,5 M€ soit - 123 K€ - 3,5%.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2010 est inférieur au plan d'affaires initial : - 340 K€ Le bilan cumulé des exercices 2009 et 2010, deux premiers exercices du contrat de DSP, s'avère moindre qu'au plan prévisionnel : - 363 K€ soit - 5%.

#### **Ventes d'électricité cogénération :**

La vente d'électricité issue de la cogénération affiche une baisse par rapport à l'exercice 2009 de l'ordre de 410 k€ correspondant à - 26%. Par ailleurs, le chiffre d'affaires 2010 s'avère inférieur aux

prévisions à hauteur de 1,4 M€ Le bilan cumulé des exercices 2009 et 2010, s'avère très en dessous du prévisionnel : - 2,1 M€ soit - 43,4%.

<b>Vente électricité</b>	<b>2010</b>		<b>2009</b>		<b>2010//2009</b>
quantités produites	1032 Mwhe	4 mois : janvier, mars, novembre, décembre 2010	9372 Mwhe	3 mois : janvier à mars 2009	
Part variable	176 108		671 775		
Part fixe	980 476		894 700		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 156 584</b>		<b>1 566 475</b>		<b>-26%</b>

Le subdélégataire fait le choix de renoncer à une production en continue sur 3 624 heures par an au profit d'un mode dispatchable. Dans ce cas, le cogénérateur ne produit qu'à la demande d'Electricité de France. L'opérateur rémunère le producteur Rive Droite Energie à travers une redevance variable, assise directement sur la production réelle, et une redevance fixe correspondant à la mise à disposition à tout moment d'une capacité de production. L'intérêt de ce choix est de privilégier la récupération thermique de la chaleur issue de l'usine. La cogénération permet de produire à la fois de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. Seule l'énergie thermique est valorisée en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) par l'intermédiaire du réseau. Quant à l'énergie mécanique, c'est grâce à une turbine à gaz qu'elle est transformée en énergie électrique vendue à ErDF par contrat (sur 12 ans à échéance en 2012).

#### **Droits de raccordements :**

Le contrat de DSP, dans ses articles 28, 29 et 65, prévoit la possibilité d'extensions particulières du réseau de canalisations et de renforcement des installations qui en sont la conséquence. Les frais de raccordement comprennent le coût des branchements et des renforcements éventuels sur le réseau existant, les compteurs.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2010 est de 264 K€, sans rapport donc avec un prévisionnel de 2 248 K€ Les droits constatés en 2010 correspondent à cinq raccordements (dont le Pôle culturel de Cenon « Le Rocher » et la résidence « la Ramade » pour Domofrance).

Le développement est beaucoup moins rapide que celui qui était escompté en 2008, lors des prévisions qui ont permis le chiffrage sur le plan d'affaires.

#### **En conclusion pour le chauffage urbain:**

**Un chiffre d'affaires en légère baisse en 2010 par rapport à celui constaté en 2009 et surtout très en deçà du prévisionnel. Ceci est dû d'une part, à la diminution de la recette de la cogénération en raison du choix du subdélégataire de passer en mode dispatchable et d'autre part, aux droits de raccordements prévus et non réalisés. Le décalage véritablement important entre les raccordements réalisés et ceux qui étaient prévus au plan d'affaires conduit à s'interroger sur l'intérêt de réviser le plan d'affaires.**

#### **Le chiffre d'affaires global de la DSP :**

**L'agrégation des recettes de l'incinération et du chauffage urbain forme le total du chiffre d'affaires de la DSP.**

**Les recettes ainsi décrites du délégataire sont de 14,6 M€ en 2010 contre 14,9 M€ en 2009. Cette apparente stabilité cache des écarts significatifs déjà décrits ci-dessus qui se compensent partiellement tels ceux relatifs à la vente d'électricité cogénération et aux droits de raccordements. Par ailleurs, le chiffre d'affaires réalisé et cumulé sur les deux premiers exercices (29,5 M€) est en deçà des budgets correspondants cumulés à hauteur de 3,4 M€ (voir supra : vente d'électricité et droits de raccordements).**

## **B. LES AUTRES PRODUITS**

Les autres produits pèsent très faiblement dans le total des produits : 2%.

Libellé \ années	Réalisé 2010	Réalisé 2009	Evolution réalisé 2010 / 2009	
	€	€	en valeur	en %
Production stockée	0	0	0	
Reprise sur provisions GER	196	0	196	N/A
Autres reprises	70 000	0	70 000	N/A
Quote part des Subventions pour investissement	0	0	0	
Prise en charge dépenses sur sinistre par assurance	-3 154	3 154	-6 308	-200,0%
Produit sur excédent CO <sup>2</sup>	209 235	125 808	83 428	66,3%
Autres produits	6 283	0	6 283	N/A
<b>autres produits</b>	<b>282 560</b>	<b>128 962</b>	<b>153 598</b>	<b>119%</b>

### Les produits sur excédents de quotas de CO2

Pour rappel, le Plan National d'Affectation des Quotas (PNAQ) définit un montant maximal de quotas de CO2. Il s'agit d'une dotation publique attribuée en raison du classement de la chaufferie principale au gaz comme Grande Installation de Combustion au titre des installations classées et des quantités de gaz consommées.

Ainsi, la chaufferie et la cogénération de Cenon se voient affectées d'un droit à émettre du CO2 de 22 207 tonnes par an de 2009 à 2012.

Les quantités réelles consommées ont été en 2009 et en 2010 respectivement de 11 937 tonnes et 10 006 tonnes soit des quotas non consommés cumulés à hauteur de 22 471 tonnes. Sauf événement exceptionnel, la tendance de « sous-consommation » observée en 2009 et 2010 se poursuivra en 2011. C'est pourquoi, par anticipation, Rive Droite Energie a cédé 32 477 tonnes le 22/12/2010.

Dans les comptes de Rive Droite Energie, toutes les opérations afférentes aux quotas de CO2 ont été comptabilisées : compte d'immobilisations incorporelles, compte de charges diverses de gestion, compte de charges de valeur comptable des éléments d'actifs cédés, compte d'autres produits, compte de produits de cession d'éléments d'actifs cédés, charges à payer et produits constatés d'avance.

*Les schémas d'écritures ont été demandés mais n'ont pas été transmis à la CUB à ce jour.*

Les comptes de la délégation sont quant à eux « dépollués » des opérations de spéculation. C'est pourquoi, seuls les excédents de quotas à la fin de l'exercice sont comptabilisés en produits.

Le contrat initial de délégation dans son article 5 prévoit bien que « le délégataire s'engage à assumer toutes les incidences financières liées aux émissions de CO2 » et dans son article 64 « L'achat ou la vente des quotas de CO2 sont dans tous les cas confiés au Délégué qui en fait son affaire. »

Les produits sur excédent de CO2 constatés dans les comptes de la délégation n'avaient pas été prévus au plan d'affaires. En 2009, ils étaient de 125 808 € soit 10 270 tonnes valorisés au cours de fin d'année de 12,25 €. En 2010, ces produits passent à 209 235 € soit 12 201 tonnes valorisées au cours de cession de 14,91 € majorées de 27 318 € représentant la différence de cours entre 2010 et 2009, et minorées de 5 000 € de frais divers de gestion.

**La reprise de provision** de 70 000 € correspond à l'annulation d'une dotation constituée en 2009 sur du stock de fioul. Ce consommable ayant été vendu, la provision ainsi constituée en 2009 est sans objet.

## II. LES CHARGES

Pour rappel, par mesure de simplification et de facilité de lecture, les charges n'ont pas fait l'objet de différenciation entre le délégataire (usine) et le subdélégué (réseau), mais ont été regroupées après consolidation (annulation des contre parties réciproques). Autant que de besoin, il sera fait référence en détail à la consommation de l'usine ou du réseau.

Celles-ci sont présentées ci-après :

Libellé \ années	Réalisé 2010		Réalisé 2009		Evolution réalisé 2010 / 2009	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %
<b>Achat</b>	<b>2 855 003</b>	<b>20,9%</b>	<b>3 831 704</b>	<b>20,1%</b>	<b>-976 701</b>	<b>-25,5%</b>
Electricité	258 044		287 224		-29 180	-10,2%
Eau	45 832		34 122		11 710	34,3%
Combustibles	1 847 314		2 583 786		-736 472	-28,5%
Produits allumage et additifs	29 582		33 113		-3 531	-10,7%
Carburant GO	0		0		0	
Fourniture d'entretien et petit équipement	84 882		253 401		-168 519	-66,5%
Réactif traitement des fumées	434 567		546 363		-111 796	-20,5%
Autres achats	154 782		93 695		61 087	65,2%
<b>Services extérieurs</b>	<b>5 235 270</b>	<b>38,3%</b>	<b>9 788 633</b>	<b>51,5%</b>	<b>-4 553 363</b>	<b>-46,5%</b>
Facturation frais de siège	719 736		720 286		-549	-0,1%
Sous-traitance	2 579 779		2 539 165		40 614	1,6%
dont groupe	2 326 782		1 803 594		523 188	29,0%
Crédit Bail, location	5 106		117 240		-112 134	-95,6%
Petit entretien	0		0		0	
Gros entretien et réparations (GER)	1 444 090		5 905 297		-4 461 207	-75,5%
Maintenance	175 781		93 259		82 522	88,5%
Entretien et réparation autres	17 057		0		17 057	
Assurance	293 720		406 123		-112 403	-27,7%
dont groupe	0		321 968		-321 968	-100,0%
Documentation - Etude	0		7 263		-7 263	-100,0%
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>367 722</b>	<b>2,7%</b>	<b>209 729</b>	<b>1,1%</b>	<b>157 992</b>	<b>75,3%</b>
Honoraires	38 607		19 978		18 629	93,2%
Déplacement, Missions, Réceptions	30 319		27 495		2 825	10,3%
Frais de véhicule	58 000		0		58 000	
Postes et télécommunications	68 714		47 064		21 650	46,0%
Frais de contrôle	135 893		87 201		48 692	55,8%
Autres services extérieurs	36 189		27 992		8 197	29,3%
<b>Impôts et Taxes</b>	<b>1 003 565</b>	<b>7,3%</b>	<b>911 541</b>	<b>4,8%</b>	<b>92 025</b>	<b>10,1%</b>
Taxe professionnelle	229 739		159 391		70 348	44,1%
Taxe parafiscale	2 642		1 566		1 076	68,7%
Taxe véhicule	119		0		119	
CSS Organic	27 654		25 806		1 848	7,2%
TGAP	507 844		507 212		632	0,1%
Autres dont TF	235 567		217 566		18 002	8,3%
Cotisation Economique Territoriale (CET)	0		0		0	
Impôt forfaitaire annuel - IFA	0		0		0	
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 452 825</b>	<b>17,9%</b>	<b>2 413 297</b>	<b>12,7%</b>	<b>39 528</b>	<b>1,6%</b>
Rémunération	1 796 143		1 906 188		-110 045	-5,8%
Participation	0		0		0	
Charges Sociales	656 682		507 109		149 573	29,5%
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	
<b>Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain</b>	<b>1 770 320</b>	<b>12,9%</b>	<b>1 864 555</b>	<b>9,8%</b>	<b>-94 236</b>	<b>-5,1%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>13 684 704</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 019 459</b>		<b>-5 334 755</b>	<b>-28,0%</b>

Les charges d'exploitation comptabilisées en 2010 sont inférieures au chiffres d'affaires puisqu'elles pèsent pour 94% dans le chiffre d'affaires réalisé ; la cible au plan d'affaires était de 83%. Pour rappel, et à iso périmètre les charges 2009 pesaient pour 127 % dans le chiffre d'affaires.

Un classement des quatre premiers postes de coûts a été effectué sur l'année 2010 et mis en perspective par rapport à 2009. Ces postes représentent 93% du total des charges d'exploitation de la délégation.

Charges d'exploitation DSP globale	Réalisé 2010	Part sur total Réel 2010	Réalisé 2009	Part sur total Réel 2009	Ecart Réalisé 2010 // 2009	Var. Réel 2010 // Réel 2009
Services extérieurs	5 235 270	38,3%	9 788 633	51,5%	-4 553 363	-46,5%
Achats	2 855 003	20,9%	3 831 704	20,1%	-976 701	-25,5%
Charges de Personnel	2 452 825	17,9%	2 413 297	12,7%	39 528	1,6%
Redevance pour occupation du domaine Public et chauffage urbain	1 770 320	12,9%	1 864 555	9,8%	-94 236	-5,1%
<b>TOTAL</b>	<b>12 313 417</b>	<b>93,4%</b>	<b>17 898 189</b>	<b>94,1%</b>	<b>-5 584 772</b>	<b>-0,312</b>
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>13 684 704</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 019 459</b>	<b>100,0%</b>	<b>-5 334 755</b>	<b>-28,0%</b>

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les diminutions et augmentations significatives.

### A. LES SERVICES EXTERIEURS

Les services extérieurs, représentant 38 % du total des charges 2010 ; leur part relative s'allège par rapport aux charges réelles 2009 (51 %). En effet, les charges 2010 atteignent 5,2 M€ contre 9,8 M€ en 2009 soit une baisse importante de 46,5 %.

Ce poste comprend principalement : la sous-traitance, le Gros Entretien et Renouvellement (ou réparations) (GER) et la facturation des frais de siège.

#### **La sous-traitance :**

La sous-traitance n'évolue que très faiblement : 2,6 M€ contre 2,5 M€ en 2009 et est inférieur au budget (- 400 K€). L'essentiel des charges sur ce poste émane du groupe (2,3 M€ sur 2,6 M€).

#### **La facturation des frais de siège :**

La facturation des frais de siège rémunère les moyens techniques, commerciaux, juridiques et administratifs mis en œuvre pour l'exécution du contrat et la gestion de la société. Ils sont déterminés par application d'un pourcentage défini sur le chiffre d'affaires. Ils s'élèvent, comme en 2009, à 720 K€ en 2010 soit 445 K€ facturés à Rive Droite Environnement et 274 K€ facturés à Rive Droite Energie. Ces frais sont retraités dans l'analyse de l'EBE susceptible de donner lieu à un reversement à la Collectivité (voir supra).

#### **Le Gros entretien et renouvellement :**

Pour rappel, selon les conditions du contrat de délégation, les travaux de renouvellement et de grosses réparations des installations et des équipements sont à la charge du Délégué. Un plan prévisionnel de GER figure au contrat et est ajusté et mis à jour à l'occasion de l'établissement du rapport annuel d'activité. La particularité de l'enregistrement comptable est la non constitution de provision et donc de reprise mais la passation des dépenses directement en charges ; ce qui vient grever le résultat directement et conséquemment. Cette charge pèse pour 28 % dans le poste Services Extérieurs et 11% du total des charges.

GER en €	Réal 2010		Réal 2009	
RDEnvironnement	1 269 679	88%	940 171	16%
RDEnergie	174 412	12%	4 965 127	84%
<b>Global</b>	<b>1 444 090</b>	<b>100%</b>	<b>5 905 297</b>	<b>100%</b>

Les dépenses de GER comptabilisées en 2010 sont de 1,4 M€ versus 5,9 M€ en 2009 mais sont légèrement plus onéreuses que le prévisionnel : + 192 K€ Elles concernent, inversement à 2009, à 88% l'incinération.

Conformément à l'article 84 du contrat de délégation, un tableau de détail de l'établissement du compte de GER figure dans le compte rendu technique et financier (CRTF).

Le solde cumulé du compte au 1<sup>er</sup> janvier 2010, majoré du chiffre d'affaires P3 constaté en 2010 par Rive Droite Energie, minoré des travaux comptabilisés au titre du GER en 2010 forment le solde du compte au 31 décembre 2010. L'écart de 2 639,71 € constaté entre les comptes et le tableau de suivi figurant dans le compte rendu technique et financier rédigé par RDE correspond aux provisions passées en comptabilité et non intégrées dans le tableau de suivi.

Pour rappel en 2009, les travaux concernaient essentiellement le passage en basse pression du réseau. L'essentiel des travaux réalisés durant l'exercice 2010 a concerné le poste combustion et récupération d'énergie et le poste de traitement des fumées.

Ces frais sont retraités dans l'analyse de l'EBE susceptible de donner lieu à un reversement à la Collectivité (voir supra).

Enfin, les **charges de location sont revenues au niveau prévisionnel** (5 K€). Les charges comptabilisées en 2009 (117 K€) étaient relatives à des événements exceptionnels : locations de la chaudière de secours installée à Lormont. Le subdéléataire a dorénavant fait le choix d'acquérir cette chaudière pour assurer le service public au meilleur coût.

## B. LES ACHATS

Les achats, représentant 21% du total des charges, ont atteint 2,9 M€ contre 3,8 M€ en 2009 soit une économie de 977 K€, 25%. Les achats sont très inférieurs au prévisionnel (- 1,6 M€). L'économie globale sur ce poste cumulé sur 2009 et 2010 est de 1,8 M€ au regard du budget.

	Réal 2010		Réal 2009		Evolution 2010 // 2009	
<b>Achats</b>	<b>2 855 003</b>	<b>100%</b>	<b>3 831 704</b>	<b>100%</b>	<b>-976 701</b>	<b>-25%</b>
Electricité	258 044	9%	287 224	7%	-29 180	-10%
Eau	45 832	2%	34 122	1%	11 710	34%
Combustibles	1 847 314	65%	2 583 786	67%	-736 472	-29%
Produits allumage et additifs	29 582	1%	33 113	1%	-3 531	-11%
Carburant GO	0	0%	0	0%	0	
Fourniture d'entretien et petit équipement	84 882	3%	253 401	7%	-168 519	-67%
Réactif traitement des fumées	434 567	15%	546 363	14%	-111 796	-20%
Autres achats	154 782	5%	93 695	2%	61 087	65%

Ce poste est composé, en premier chef, d'achat de combustibles.

### Les combustibles :

Au niveau de l'incinération, la consommation de gaz a lieu surtout au démarrage et au redémarrage des machines car il faut remonter les fours en température.

An niveau du réseau de chaleur, la consommation de gaz dépend du fonctionnement de l'incinération, de la rigueur climatique, de l'appel en dispatchable de la cogénération.

Ainsi, le poste de combustibles concerne à 96% le réseau de chaleur et 4% l'incinération. Le gaz consommé par Rive Droite Energie pour les besoins de son process de chauffage urbain représente 1822 K€versus 2 551 K€en 2009. La baisse très importante du poste Combustibles, au global de la présente délégation, porte sur l'achat de gaz pour la chaufferie en raison de la combinaison de l'effet volume (44918 Mwh contre 54531 en 2009) et de l'effet prix (40,57 €contre 46,77 €en 2009). Surtout du fait de la cogénération en mode dispatchable sur la totalité de l'année 2010, les achats en gaz se réduisent.

### Le coût de réactif de traitement des fumées :

Il s'agit de charges supportées par Rive Droite Environnement (usine). La baisse de ces coûts tient aux économies réalisées en terme de consommation.

### L'électricité :

Les achats d'électricité concernent l'incinération à 45% et le chauffage urbain à 55%. Les charges diminuent grâce à des achats réalisés lors de périodes moins onéreuses et une légère amélioration de la disponibilité du Groupe Turbo-alternateur (permettant une autoconsommation sur le site de l'usine).

## C. LES CHARGES DE PERSONNEL

Ils représentent 18% du total des charges. Au global de la DSP, ce poste représente 2,4 M€ (comme en 2009) pour 2,1 M€ estimés dans le plan prévisionnel. Les charges de personnel croissent entre 2009 et 2010 de 1,6 % toutes charges confondues et de 5% après retraitement du poste d'indemnités de fin de contrat (7,7 K€en 2010 versus 76,9 K€en 2009).

Par simplification, c'est le délégataire qui porte tous les salariés dédiés à l'exécution du contrat. Rive Droite Environnement rétrocède la main d'œuvre consommée par le subdélégataire. Le poste Rémunération regroupe l'ensemble du personnel de la société Rive Droite Environnement et la main d'oeuvre des personnes détachées (complètement ou partiellement) issues de la société mère Onyx Aquitaine

## D. LES REDEVANCES

Les redevances pour occupation du domaine public pèsent pour 13% dans le total des charges. Elles concernent le chauffage à 71 % et l'incinération à 29 %. Les actualisations sont contrôlées par la Direction Collecte et Traitement des Déchets (DCTD) de la CUB.

	Réal 2010		Réal 2009		Evolution 2010 // 2009	
<b>Rive Droite Energie</b>	<b>1 260 320</b>	<b>71%</b>	<b>1 354 555</b>	<b>73%</b>	<b>-94 236</b>	<b>-7%</b>
<i>Redevance du service public du chauffage urbain</i>	1 232 681		1 213 121		19 559	2%
<i>Redevance liée au prix de la chaleur</i>	27 639		141 434		-113 795	-80%
<b>Rive Droite Environnement</b>	<b>510 000</b>	<b>29%</b>	<b>510 000</b>	<b>27%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Global redevances</b>	<b>1 770 320</b>	<b>100%</b>	<b>1 864 555</b>	<b>100%</b>	<b>-94 236</b>	<b>-5%</b>
<b>Part redevances / charges exploitation</b>	<b>13%</b>		<b>10%</b>			

### **La redevance du service public du chauffage urbain due par Rive Droite Energie :**

Cette redevance est prévue à l'article 63 du contrat initial de délégation. Le montant de base de la redevance appliqué pour la première fois en 2009 était de 1 200 000 €. Le contrat prévoit par la suite une révision du montant de base en fonction de deux indices publiés au Moniteur des Travaux Publics (« coût de la main d'œuvre des Industries Mécaniques et Electriques » et « Frais et Services Divers catégorie 2 »).

Après retraitement d'un trop versé pour l'année 2009 ramenant la charge de 2009 à 1 200 000 € et celle de 2010 à 1 245 802 € (au lieu de 1 213 121 € et 1 232 681 €), la charge précitée évolue de 4 % (au lieu de 7 % affichés).

### **La redevance liée au prix de la chaleur due par Rive Droite Energie :**

Cette redevance est prévue à l'article 69 du contrat initial de délégation. Elle est actualisée sur le coût des énergies substituées (gaz naturel). De 2009 à 2010, son coût s'est réduit de 80%. En 2009, la redevance a concerné les périodes de janvier à mai 2009, alors qu'en 2010 elle est devenue exigible de septembre à décembre 2010. L'évolution de ce poste est difficilement prévisible en raison de son mode de calcul ; elle devient exigible dès lors que le prix de vente de la chaleur produite par l'usine d'incinération indexé sur le prix de l'énergie (CHALUIOMen) est supérieur à ce même prix de vente indexé sur le coût d'exploitation de l'usine d'incinération (CHALUIOMexp). Le délégataire verse alors à la Collectivité le cumul des montants sur six mois de cette redevance.

### **La redevance due par Rive Droite Environnement pour utilisation de l'usine d'incinération :**

Dans son article 75.1, le contrat de DSP prévoit que le Délégataire verse une redevance fixe annuelle de 510 000 € au titre de l'activité d'élimination des déchets au-delà des 90000 tonnes garanties. Le réalisé 2010 est donc conforme au prévisionnel.

Il serait éventuellement utile, après deux années d'exploitation du contrat, de faire un premier bilan des modes de calcul des redevances précitées eu égard aux assiettes, aux indices de révision et à la prise en compte des apports hors CUB au-delà des apports garantis.

## **E. AUTRES POSTES**

### **Frais de véhicule**

Parmi, les « autres services extérieurs », figurent au compte de résultat 2010, des frais de véhicule pour 58 000 €. Ces frais étaient nuls en 2009. En fait, ces frais concernent l'année 2009 pour 23 850 € et l'année 2010 pour 34 150 €. Ce poste évolue en réalité de 43%. Ces charges représentent le coût de véhicules de location affectés au personnel de Rive Droite Energie (une dizaine de véhicules : utilitaires, d'astreinte, de direction).

### **Taxe professionnelle**

La charge passe de 159 K€ à 230 K€ en 2010 progressant ainsi de 44%.

<b>Taxe professionnelle</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2010//2009</b>	
Rive Droite Environnement	117094	154643	-37549	-24%
Rive Droite Energie	112645	4748	107897	n.s.
<b>Total délégation</b>	<b>229739</b>	<b>159391</b>	<b>70348</b>	<b>44%</b>

En fait, un mode de comptabilisation différent a été opéré entre les deux sociétés :

- Rive Droite Energie n'a pas comptabilisé de charges en 2009 estimant que la taxe professionnelle 2009 est assise sur des éléments financiers de l'exercice 2008 et qu'en 2008, l'exploitation n'avait pas commencé. Dans les charges 2010, est comptabilisée la taxe professionnelle 2009.

- Rive Droite Environnement, quant à elle, a comptabilisé en 2009 et en 2010, les taxes professionnelles correspondantes.

Ce traitement comptable non homogène complique la lisibilité des évolutions. Une analyse particulière sur la fiscalité économique courant 2011 serait souhaitable (passage de la TP à CET).

**En conclusion : des charges qui s'élèvent à 13,7 M€ contre 19 M€ en 2009 soit une baisse de 5,3 M€ et à comparer avec 14,8 M€ attendus.**

**Sur l'écart annuel constaté de 5,3 M€, 4,6 M€ concernent les charges de Gros entretien et renouvellement qui comportait en 2009 les travaux de passage en basse pression (voir supra).**

**Par ailleurs, des économies ont été réalisées sur les achats à hauteur de 1 M€ (principalement le poste combustibles en raison du fonctionnement en mode dispatchable de la co-génération gaz sur l'année complète).**

#### **IV. L' EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) RETRAITE**

L'article 62 du contrat de délégation prévoit des dispositions financières liées à l'ensemble de la délégation.

Dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs EBE que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, le principe du partage de gains de productivité serait mis en œuvre.

L'EBE ainsi visé est l'EBE « classique » retraité des frais de siège et des charges de GER (gros entretien et renouvellement).

EBE	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel	Ecart réalisé	Ecart réalisé
	2010	2009	2010	2010 //réalisé 2009	2010 // prévisionnel 2010
Produits	14,9	15,1	18,0	-0,2	-3,2
Charges exploitation	13,7	19,0	14,8	-5,3	-1,2
EBE	1,2	-3,9	3,2	5,1	-2,0
Frais de siège	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0
Charges de GER	1,4	5,9	1,3	-4,5	0,2
<b>EBE retraité</b>	<b>3,3</b>	<b>2,7</b>	<b>5,1</b>	<b>0,7</b>	<b>-1,8</b>

Le compte d'exploitation 2010 met en évidence un EBE retraité inférieur au prévisionnel soit 3,3 M€ contre 5,1 prévu soit un écart de 1,8 M€ (se décomposant en 3,1 M€ manquants sur les produits et 1,3 M€ d'économie sur les charges). Il n'y a donc pas de partage de gain de productivité en 2010, tout comme en 2009.

Parmi, les explications de cette insuffisance d'EBE, rappelons à nouveau à ce stade, l'importance du décalage existant sur le chiffre d'affaires des droits de raccordement entre le réalisé 2010 et le prévisionnel correspondant. Ce décalage pourrait justifier la production d'une actualisation du prévisionnel.

## V. SYNTHÈSE DES RESULTATS

	Réal 2010	Réal 2009	Evolution réalisés 2010/2009		Cumul réalisés	Prévisi onnel 2010	Evolution réalisé 2010 / prévisionnel 2010		Prévisi onnel 2009	Cumul prévisi onnels	Evolution cumuls réalisés / cumul prévisionnels 2010	
Chiffre d'affaires	14,6	14,9	-0,3	-2%	29,5	17,9	-3,3	-19%	15,0	33,0	-3,4	-10%
Total Produits	14,9	15,1	-0,2	-1%	30,0	18,0	-3,2	-17%	15,1	33,2	-3,2	-10%
Charges exploitation	13,7	19,0	-5,3	-28%	32,7	14,8	-1,2	-8%	18,8	33,7	-1,0	-3%
EBE	1,2	-3,9	5,1	-130%	-2,7	3,2	-2,0	-63%	-3,7	-0,5	-2,3	471%
Résultat exploitation	0,6	-4,5	5,1	-114%	-3,9	2,8	-2,1	-77%	-4,1	-1,3	-2,5	192%
Résultat financier	0,3	0,2	0,1	91%	0,4	0,5	-0,2	-45%	0,2	0,7	-0,3	-39%
RCAI	0,4	-4,6	5,0	-108%	-4,3	2,3	-1,9	-84%	-4,3	-2,0	-2,2	110%
<b>Résultat net</b>	<b>0,4</b>	<b>-4,6</b>	<b>5,0</b>	<b>-108%</b>	<b>-4,3</b>	<b>2,3</b>	<b>-1,9</b>	<b>-83%</b>	<b>-2,8</b>	<b>-0,6</b>	<b>-3,7</b>	<b>656%</b>
Frais de siège	0,7	0,7	0,0	0%	1,4	0,7	0,0	5%	0,7	1,4	0,1	5%
GER	1,4	5,9	-4,5	-76%	7,3	1,3	0,2	15%	5,9	7,2	0,2	3%
<b>EBE retraité</b>	<b>3,4</b>	<b>2,7</b>	<b>0,7</b>	<b>25%</b>	<b>6,0</b>	<b>5,1</b>	<b>-1,8</b>	<b>-35%</b>	<b>2,9</b>	<b>8,0</b>	<b>-2,0</b>	<b>-25%</b>

### ❖ Comparaison entre le réel 2010 et le réel 2009

Le résultat net de l'ensemble de la délégation affiche un **bénéfice de 0,4 M€ contre une perte de 4,6 M€ en 2009** soit une amélioration du résultat net de 5 M€ principalement due aux charges de GER (pour 4,5 M€ voir Supra).

### ❖ Comparaison entre le réel 2010 et le prévisionnel 2010

En revanche, le gain attendu était de 2,3 M€ soit une différence défavorable de 1,9 M€ qui se décompose en :

- une **baisse de 3,3 M€ sur le chiffre d'affaires global ou 3,8 M€ sur le chiffre d'affaires hors TGAP** :
  - - 2 M€ sur les droits de raccordements,
  - - 1,4 M€ sur la vente d'électricité cogénération,
  - - 1,2 M€ sur les ventes d'ordures ménagères hors CUB,
  - - 0,3 M€ sur la vente de chauffage urbain R2,
  - - 0,1 M€ sur les prestations de boues,
  - + 0,2 M€ sur la vente de chauffage urbain R1,
  - + 1 M€ sur la vente d'ordures ménagères CUB.
- de **moindres charges à hauteur de 1,2 M€** dont 1,6 M€ sont afférents aux achats et plus particulièrement aux achats de combustibles.

### ❖ Comparaison entre le cumul des réels 2010 et le cumul des budgets 2010

Le cumul des deux premières années d'exploitation met en évidence un résultat net négatif de 4,3 M€ contre 0,6 M€ prévus soit un écart défavorable de 3,7 M€ par rapport au plan d'affaires. Cet écart est du :

- au mode de comptabilisation des travaux de passage en basse pression réalisés la première année,
  - à un tonnage de boues incinérées inférieur aux prévisions,
  - à un retard dans la réalisation de nouveaux raccordements,
- à la mise en mode dispatchable de la cogénération gaz.

## **Contrôles effectués**

Pour assurer la continuité du service ainsi que la bonne application du contrat de délégation, des procédures ont été élaborées de même qu'un calendrier de suivi perpétuel et des réunions de suivi régulières avec le délégataire ont été organisées.

Au cours du second semestre, pendant la période de chauffe (d'octobre à décembre) un compte rendu hebdomadaire nous a été communiqué par le délégataire, rendant compte du service effectué et des incidents éventuels intervenus sur le réseau.

Le délégataire a rempli toutes ses obligations au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

## Avis du délégant

A l'issue de ce deuxième exercice de la délégation de ce service public, le délégataire a pleinement rempli ses obligations de service en assurant la continuité du service du chauffage urbain.

Par rapport à ses prévisions, le délégataire accuse un retard dans le raccordement de nouveaux abonnés au réseau de chaleur. Cependant il poursuit sa recherche de clientèle et projette de raccorder dans les prochains mois la résidence Carriet à Lormont.

D'un point de vue financier le bénéfice est de 0,4M€ contre 2,253M€ attendus au plan d'affaires prévisionnel (1,477M€ en intégrant l'impôt sur les sociétés).

## Ce qu'il faut retenir

### Faits marquants :

- Le bon fonctionnement du réseau de chaleur en basse pression y compris lors des épisodes de grand froid.
- Deux nouveaux raccordements : le pôle culturel de Cenon et la résidence Herriot à Lormont.
- L'augmentation de la part d'énergie de récupération en provenance de l'usine d'incinération des déchets.

### Repères :

- Une solution de chauffage très avantageuse dont le coût annuel moyen est stable.